



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil municipal de Chute-aux-Outardes, tenue le 16 juin 2020, à 19h00 à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville, présidée par l'honorable Yoland Émond, maire, en présence de Rick Tanguay, directeur général et secrétaire-trésorier.

À laquelle étaient présents :

Yoland Émond, maire
Christian Malouin, conseiller au poste n°2
Sonia Malouin, conseillère au poste n°3
Pierre Langlois, conseiller au poste n°4
Gilles Perron, conseiller au poste n°5
Éric Desbiens, conseiller au poste n°6
Julie Guay, conseillère au poste n° 1

Étaient absents :

Étaient également présents :

M. Éric Desbiens s'est joint à la séance à 19h15, pendant l'étude de l'ordre du jour n° 8.1 .

1. PRÉSENCES ET QUORUM

1.1 Vérification des présences, du quorum et ouverture de la séance

CONSIDÉRANT que le directeur général prend note des présences;

CONSIDÉRANT que monsieur le président constate le quorum et souhaite la bienvenue à l'assistance. Il y a aucune personne(s) présente(s).

EN CONSÉQUENCE, monsieur le président déclare la séance ouverte. Il est 19h05.

2. VALIDATION DE LA SÉANCE

2.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT que le président procède à la lecture de

**Rés. no
2020-083**



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

l'ordre du jour proposée;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Christian Malouin, appuyé de Mme Julie Guay, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'adopter l'ordre du jour tel que lu.

**Rés. no
2020-084**

2.2 Validation de la séance à huis clos, par voie de visioconférence

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours et les décrets suivants qui prolongent cet état d'urgence pour des périodes additionnelles;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT que les règles encadrant la tenue des séances du conseil dans le contexte de l'état d'urgence sanitaire ont depuis été remplacées par celles de l'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue en visioconférence et que les membres du conseil, les officiers municipaux et les citoyens soient autorisés à y assister et à y prendre part, délibérer et voter par voie de visioconférence.

CONSIDÉRANT que la séance doit désormais être rendue publique, dès que possible, par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les membres du conseil et le résultat de leurs délibérations;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Gilles Perron, appuyé de Mme Julie Guay il est résolu à l'unanimité des conseillers:

- i. Que la présente séance est tenue en visioconférence et les membres du conseil, les officiers municipaux ainsi que les citoyens peuvent y participer par voie de visioconférence.
- ii. Qu'un enregistrement audiovisuel de la séance sera publié sur la page Facebook de la municipalité ainsi que sur son site internet.



Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

N° de résolution
ou annotation

**Rés. no
2020-085**

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Adoption du procès-verbal de la 5^e séance ordinaire de l'année 2020

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal par courrier électronique le 28 mai 2020;

CONSIDÉRANT qu'ils déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture publique;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Sonia Malouin, appuyé de M. Christian Malouin, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'adopter le procès-verbal de la 5^e séance ordinaire de l'année 2020, tel que présenté et avec dispense de lecture.

3.2 Adoption du procès-verbal de la 2^e séance extraordinaire de l'année 2020

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal par courrier électronique le 29 mai 2020;

CONSIDÉRANT qu'ils déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture publique;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Pierre Langlois, appuyé de Mme Julie Guay, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'adopter le procès-verbal de la 2^e séance extraordinaire de l'année 2020, tel que présenté et avec dispense de lecture.

4. SUIVI DES RÉOLUTIONS

4.1 Rapport du directeur général sur le suivi et l'exécution des résolutions

Le directeur général dépose au conseil son rapport sur le suivi et l'exécution des résolutions.

5. RAPPORT DES COMITÉS ET DE LA DIRECTION



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

5.1 Rapport mensuel du service des loisirs et de la culture

Le directeur général dépose au conseil le rapport mensuel de Mme Manon Finn, concernant les activités du service des loisirs et de la culture.

5.2 Rapport mensuel du service de sécurité incendie

Le directeur général dépose au conseil le rapport mensuel de M. Philippe Beaudet, concernant les activités du service de sécurité incendie.

5.3 Rapport mensuel du service des travaux publics

Le directeur général dépose au conseil le rapport mensuel de M. Michel Lajoie concernant les activités du service des travaux publics.

Rés. no
2020-087

5.4 Acceptation de la liste des déboursés

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement n° 329-2007 sur le contrôle et le suivi budgétaire;

CONSIDÉRANT que le directeur général a transmis aux membres du conseil, par voie de courrier électronique en date du 8 juin 2020, une liste détaillée des déboursés effectués entre le 12 mai 2020 et le 5 juin 2020;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Pierre Langlois, appuyé de Mme Julie Guay, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser les 21 chèques présentés pour un montant de 34 089.80 \$.

5.5 Rapport mensuel sur le flux de trésorerie

Le directeur général dépose au conseil son rapport mensuel sur le flux de trésorerie.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

Rés. no
2020-088

5.6

Dépôt du calendrier des vacances

Le directeur général dépose au conseil le calendrier des vacances pour la période d'été 2020.

8. AFFAIRES COURANTES

8.1 Décision concernant la tenue du camp de jour 2020 en contexte de pandémie

CONSIDÉRANT le nouveau contexte dans lequel le camp de jour 2020 pourrait être tenu, en particulier suite aux annonces faites les 2 et 3 juin dernier concernant les mesures d'aides et l'assouplissement des ratios jeunes/animateurs;

CONSIDÉRANT que les ressources humaines disponibles ne permettent pas d'accueillir plus de 2 groupes de jeunes;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire prioriser les jeunes dont les deux parents travaillent pour l'attribution des places au camp de jour 2020;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Gilles Perron, appuyé de Mme Julie Guay il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. De tenir un camp de jour pour l'été 2020, pour un maximum de 24 jeunes inscrits.
- ii. Qu'afin de prioriser les enfants de parents qui travaillent, une lettre émanant de leur employeur confirmant que les parents sont requis au travail pendant la période couverte par le camp de jour sera exigée pour chaque jeune inscrit au camp de jour.
- iii. Qu'advenant qu'il y ait trop d'inscriptions pour le nombre de places disponibles, les places seront attribuées par tirage au sort.

Rés. no
2020-089

8.2 Autorisation de participation à la vente pour défaut de paiement des taxes

CONSIDÉRANT que la MRC de Manicouagan tiendra, à



**Procès-verbaux de la Municipalité du Village
de Chute-aux-Outardes**

N° de résolution
ou annotation



Procès-verbaux de la Municipalité du Village
de Chute-aux-Outardes

N° de résolution
ou annotation



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

ses bureaux, l'édition 2020 de sa vente annuelle pour le défaut du paiement des taxes;

CONSIDÉRANT qu'à ce jour, 2 dossier(s) ne sont toujours pas réglé(s) par les propriétaires fautifs;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire s'assurer d'un prix de vente minimum pour les immeubles à être vendus;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de M. Pierre Langlois, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'autoriser M. Rick Tanguay, directeur général, ou Mme Manon Finn, directrice générale adjointe, à présenter pour et au nom de la municipalité de Chute-aux-Outardes, des offres sur les immeubles situés sur le territoire de cette dernière, qui seront vendus lors de l'édition 2020 de la vente annuelle pour le défaut du paiement des taxes qui se tiendra, à la MRC de Manicouagan.

**Rés. no
2020-090**

8.3 Modification au calendrier des séances du conseil pour l'année 2020

CONSIDÉRANT l'article 148 du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1);

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Christian Malouin, appuyé de M. Gilles Perron, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. Que les séances ordinaires du conseil ainsi que les séances du comité plénier et du comité de finance seront tenues aux dates indiquées dans le tableau suivant:

Mois de l'année	Comité plénier à compter de 19h00	Séances publiques à compter de 19h00	Comité de finance à compter de 19h00
Séances de juillet	2020-06-29	2020-07-06	2020-07-09
Séances d'août	2020-08-24	2020-08-31	
Séances de septembre	2020-09-14	2020-09-21	
Séances d'octobre	2020-10-13	2020-10-19	2020-10-08
Séances de novembre	2020-11-09	2020-11-16	
Séances de décembre	2020-12-07	2020-12-14	2020-12-17



N° de résolution
ou annotation

**Rés. no
2020-091**

**Rés. no
2020-092**

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

9. AFFAIRES NOUVELLES

9.1 Mandat pour services d'ingénierie

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Chute-aux-Outardes désire mandater un ingénieur pour la production d'un rapport d'estimation préliminaire des coûts pour le projet n° 2016-019 - Traversée d'agglomération de la rue Vallilée (138);

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un contrat d'une valeur estimée inférieure à 25 000\$, pouvant être conclu de gré à gré;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Sonia Malouin, appuyé de M. Éric Desbiens, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. De mandater la direction de l'Ingénierie et infrastructures de la FQM, pour la production d'un rapport d'estimation préliminaire des coûts pour le projet n° 2016-019 - Traversée d'agglomération de la rue Vallilée (138);
- ii. Que les crédits budgétaires pour la réalisation du mandat soient affectés à partir du programme de la TECQ 2019-2023 .

9.2 Mandat pour analyse de vulnérabilité des sources d'approvisionnement de l'eau potable

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue de Englobe dans le dossier cité en exergue;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un contrat visant des services professionnels, d'une valeur estimée inférieure à 25 000\$;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire conclure ce contrat de gré à gré;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Gilles Perron, appuyé de Mme Julie Guay il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'octroyer le contrat à Englobe pour un budget total n'excédant pas 17650\$, incluant les taxes.
- ii. De financer cette dépense aux activités financières de fonctionnement, en appropriant les revenus du volet 1 du Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable.



**Procès-verbaux de la Municipalité du Village
de Chute-aux-Outardes**

N° de résolution
ou annotation



**Procès-verbaux de la Municipalité du Village
de Chute-aux-Outardes**

N° de résolution
ou annotation



Procès-verbaux de la Municipalité du Village
de Chute-aux-Outardes

N° de résolution
ou annotation

**Rés. no
2020-093**

**9.3 Embauche au poste n° 2020-002 - Préposé aux espaces
verts et Journalier - occasionnel**

CONSIDÉRANT qu'à la suite de la réception de la candidature de Ken Tremblay, le directeur général recommande de le nommer à ce poste;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Christian Malouin, appuyé par Mme Julie Guay et résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. De procéder à l'embauche de Ken Tremblay à titre de Journalier et Préposé aux espaces verts - occasionnel, pour la période de probation prévue à la convention collective de travail, débutant le 9 juin 2020.

**Rés. no
2020-094**

9.4 Mandat pour analyse de l'équité salariale

CONSIDÉRANT que la direction n'a pas reçu l'ensemble des offres de services sollicités;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de M. Pierre Langlois il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. De reporter le point à la prochaine séance du conseil..

**Rés. no
2020-095**

9.5 Vente du camion International 1984 (unité 84-24)

Avant le début des délibérations, Mme Julie Guay déclare au président avoir un intérêt pécuniaire particulier dans la question à l'ordre du jour. Elle s'abstient de participer aux délibérations sur cette question. Elle s'abstient également de voter ou de tenter d'influencer le vote sur cette question.

CONSIDÉRANT l'appel d'offres 2020-022-A visant la vente du camion International 1984 (unité 84-24);

CONSIDÉRANT qu'à l'ouverture publique des soumissions, deux soumissions valides ont été reçues, soit:

CLUB DE GOLF DE CHUTE-AUX-OUTARDES 2017 INC.	1 800.00 \$
TRANSPORT SÉBASTIEN GAGNÉ INC.	1 600.00 \$



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Sonia Malouin, appuyé de M. Gilles Perron il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'octroyer le contrat à CLUB DE GOLF DE CHUTE-AUX-OUTARDES 2017 INC, au montant de 1 800.00 \$ plus les taxes applicables.

**Rés. no
2020-096**

9.6 Nomination d'un responsable pour la gestion des baux non exclusifs (BNE) pour l'exploitation de substances minérales de surface

CONSIDÉRANT que la municipalité de Chute-aux-Outardes détient des baux non exclusifs (BNE) pour l'exploitation de substances minérales de surface;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de ces baux, la municipalité doit produire fréquemment des déclarations de prélèvement;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Christian Malouin, appuyé de Mme Julie Guay il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. Que l'inspecteur(trice) municipal(e) en poste soit mandaté(e) par la municipalité pour la représenter dans toute demande de bail non exclusif pour l'exploitation de substances minérales de surface, ainsi que pour tous les documents qui en découlent.

**Rés. no
2020-097**

11. Période de questions

CONSIDÉRANT que le président a accordé le droit de parole à ceux et celles qui désiraient poser une question :

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Gilles Perron, appuyé de Mme Julie Guay, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. De fermer la période de questions.

**Rés. no
2020-098**

12. Fermeture de la séance

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour est épuisé;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de M. Pierre Langlois, il est résolu à



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

l'unanimité des conseillers de fermer la séance. Il est 19h25.

Yoland Émond,
maire.

Rick Tanguay,
directeur général et
secrétaire-trésorier.